



Le, 22/12/2021

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 22/12/2021

Début de la séance : 20 heures 40

Présents : Dominique ROUSSEAU, Annie PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT, Sébastien AUBRY, Isabelle DAGUENET, Bertrand DECAUX, Frédéric DURAND, Marie-Pierre GAUBERT, Delphine HEBERT, Sylvie MAILLY, Anthony MARAIS, Justine QUIBEL.
Absents : Cyril BARRABE, Solange SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

1 - Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28octobre 2021 est lu et approuvé.

2 - Délibération modificative concernant l'achat de la maison LARCHEVEQUE

Le prix de la maison est fixé à 110 000€ auxquels il faut ajouter 4 950€ de frais de négociation, mais aussi 3 000€ de frais d'acquisition.

Le Conseil accepte ce prix à l'unanimité

3 - Tarif des bâtiments communaux

Au 1er janvier 2022 le tarif de location de la salle des fêtes sera modifié comme suit :

Location week end pour les habitants de BARDOUVILLE : 300€

Location week-end pour les extérieurs : 425€

Pour un vin d'honneur : 125€ avec une caution de 500€. Il sera réclamé un acompte de 30% à la réservation.

Au 1er janvier 2022 le tarif de location du gîte sera celui-ci :

Tarif professionnel : 600€ par semaine ou 2000€ par mois auxquels il faut ajouter des frais de ménage de 80€ par semaine.

Approuvé à l'unanimité

4 - Approbation des devis de barrières pour l'école primaire et le cimetière.

Le devis du portail de l'école primaire s'élève à : 5 618,40€ TTC avec une option pour la maçonnerie de 1 725€ HT.

Le devis du portail du cimetière s'élève à : 2 520€ TTC.

Ces travaux seront programmés après analyse financière.

Approuvé à l'unanimité.

5 - Convention CONVIVIO

Le déjeuner enfant est facturé à la commune:2,5531€ TTC

Le déjeuner adulte est facturé à la commune :2,6903€ TTC

Ces tarifs n'ont pas augmenté par rapport à 2021.

Modification de la fréquentation annuelle évaluée à 7 700 repas est à revoir à 7 000 repas annuels.

6 - Approbation devis ETN ADAP'T Cimetière

A notre demande l'entreprise ETN nous a fourni un devis pour créer un cheminement ADAP'T pour l'accès à l'église. Ce devis s'élève à: 21 120, 47 € HT. Suite aux travaux déjà réalisés, on bénéficie d'une réduction de : 13 998,80€ HT. Le coût final est donc de : 8 546 € TTC.

Dans ce devis sont compris un caniveau en haut des l'accès et un autre caniveau à l'entrée de l'église.

Le Conseil approuve ce devis à l'unanimité.

7 - Approbation du devis ANTE pour le boîtier de sauvegarde au gîte.

Ce devis inclut un changement de carte SIM pour la caméra, la pose d'une antenne et la mise en place d'un enregistreur. Il s'élève à: 1 061,76€ TTC.

Accord de 12 personnes, Justine QUIBEL ne participe pas au vote.

8 - Ligne de trésorerie

Dominique ROUSSEAU , Maire, réclame aux membres du Conseil l'autorisation de demander une ligne de trésorerie pour couvrir l'achat de la maison LARCHEVEQUE et le début des travaux de rénovation des bâtiments communaux. Cette ligne de trésorerie, d'un montant de 200 000€ a pour but de financer les dépenses d'investissement en attente de souscription d'un emprunt pour la maison LARCHEVEQUE et du déblocage des fonds d'investissement pour les travaux. Elle a une durée d'un an et un taux d'intérêts faible.

Approuvé à l'unanimité.

9 - Délibération CLECT(Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges)

Cette délibération a pour but d'autoriser la Métropole pour le transfert de charge de certaines collectivités a intégrer dans son giron et en assurer la tutelle.

Approuvé à l'unanimité.

10 - Questions diverses

Dominique ROUSSEAU renseigne de la situation budgétaire actuelle.

Budget 2021 : le budget de fonctionnement fera apparaître un solde positif d'environ 30 000 €, le budget d'investissement est négatif de 121 047 €. Cela sera compenser par le résultat d'exercice 2020 positif de 379 717 € et le versement de subventions suite à nos travaux d'investissements 2021 de 38 327 €.

Rénovation Énergétique des Bâtiments communaux : 18 entreprises ont répondu favorablement à l'étude et la visite des travaux. Nous saurons à la fin de l'année combien auront donné suite.

Dossier Carrière SEM : Après une entrevue avec les services de la Préfecture, Le préfet devrait se positionner rapidement avant la fin décembre 2021 sur un avis défavorable ou non sur le dossier.

Concernant la lutte contre les inondations à Beaulieu : le département, la Métropole et les services de l'état devraient courant janvier présenter le résultat des études.

Arrêté Préfectoral du 22/12/2021 : Les nouvelles mesures de lutte contre la COVID sont portées à la connaissance des présents.

Fin de la séance : 22 heures 15